



# **Certificat de non contre-indication aux manipulations cervicales ostéopathiques : freins et moteurs de son application auprès d'un groupe de médecins généralistes**

**Communication orale du 29 novembre 2019  
Jean-Raphaël CAILLEAUD - médecin généraliste**

**Lien d'intérêt : épouse ostéopathe**



## Présentation de la problématique

Décret d'application n°2007-435

Attente des recommandations de l'HAS

Définition d'une manipulation  
(dans Bulletin Officiel en 2014)

Anatomie dynamique de l'artère vertébrale

Flou sur les conséquences judiciaires

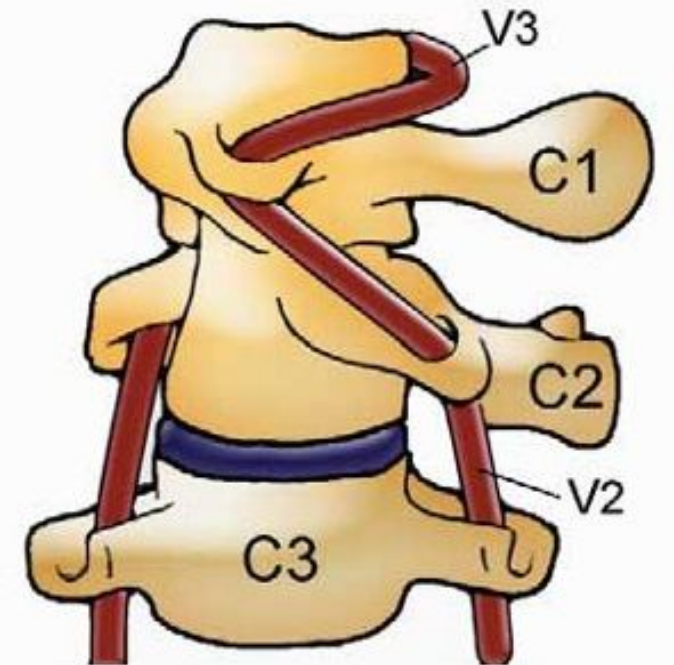


Schéma explicatif du trajet de l'artère vertébrale en rotation cervicale (d'après Meliksetyan et Hosseini)



## Objectif de l'étude

Définir les freins et moteurs de son application :  
dans quelle mesure et sous quelles conditions est-il applicable ?

## Matériel et méthodes

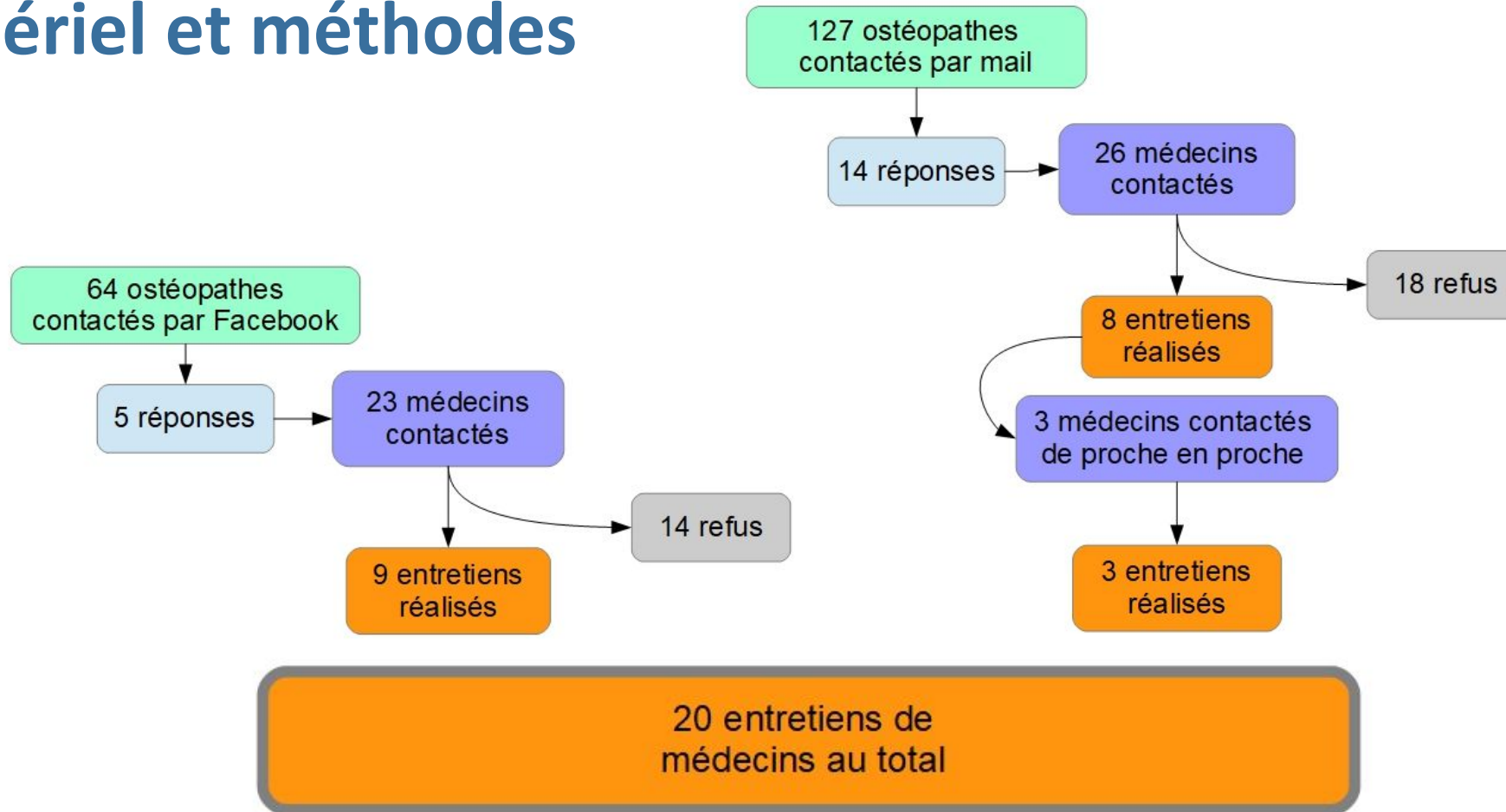
Analyse qualitative, descriptive, transversale

Guide thématique formalisé

Logiciel N'Vivo



## Matériel et méthodes



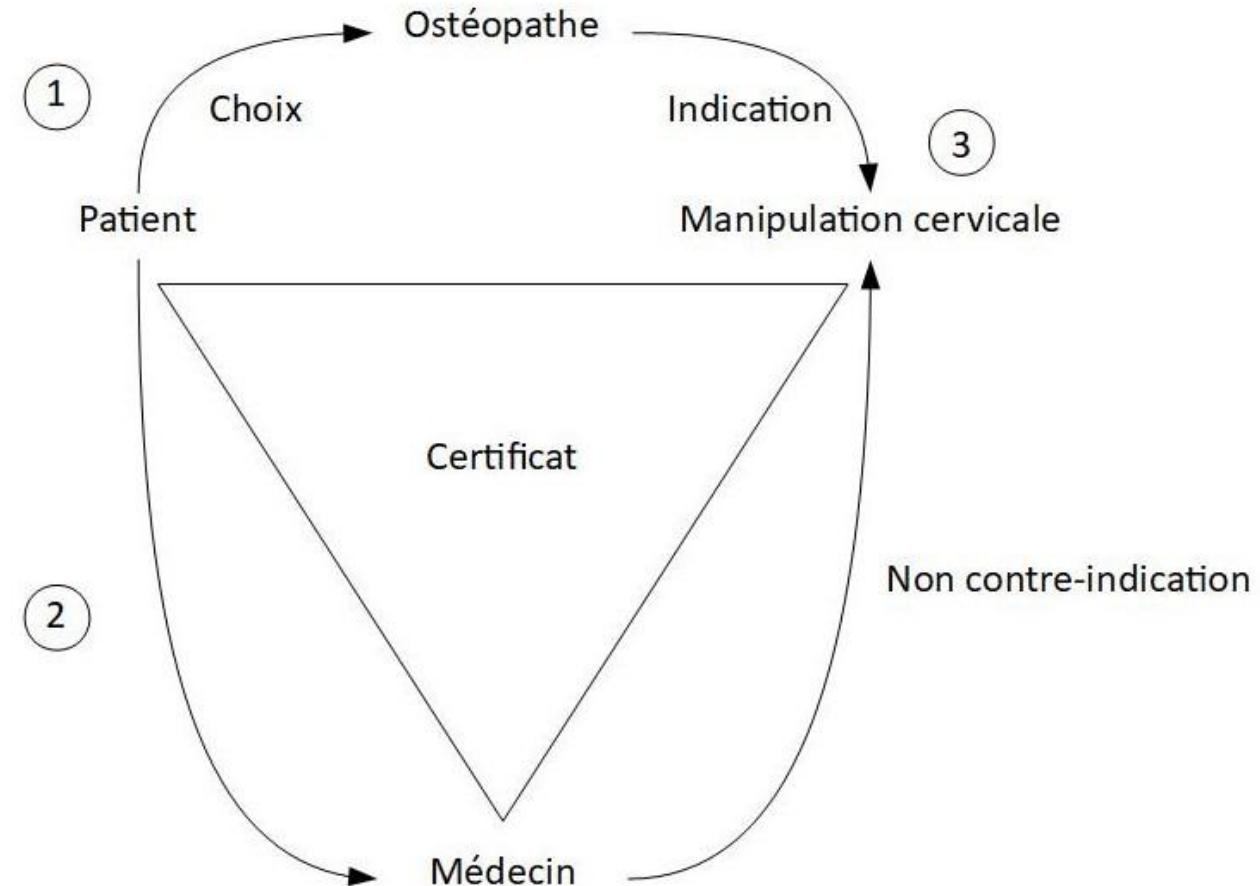
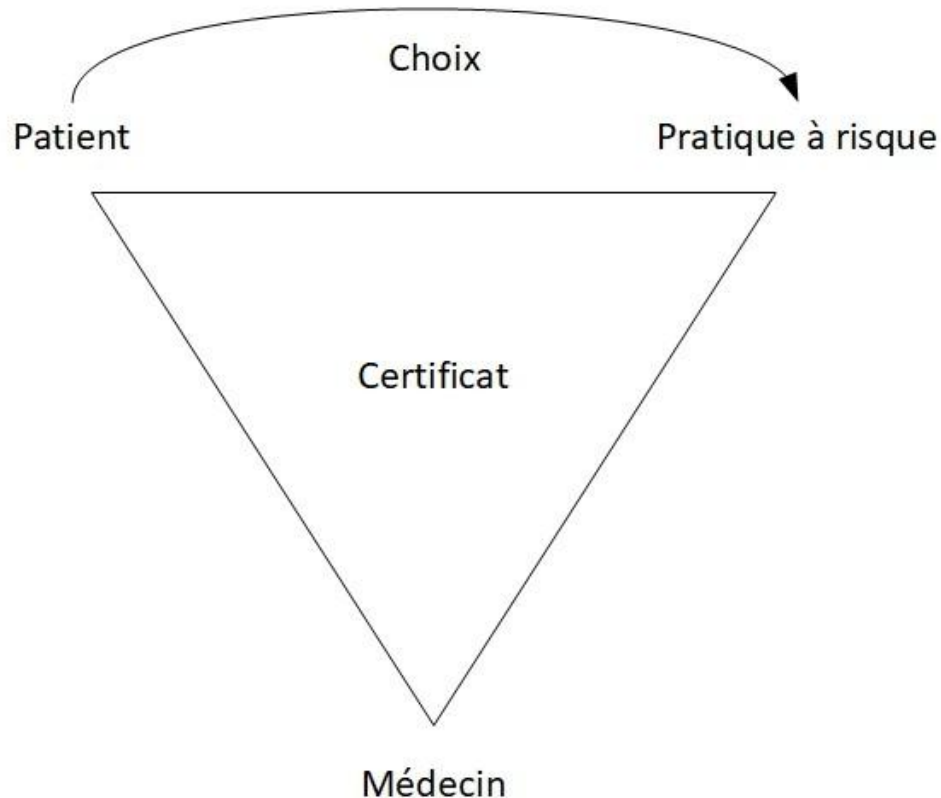


## Analyse des résultats

- Application actuelle : un seul cas particulier
- Application envisagée : avis divergents
- Analyse par comparaison : triangle à quatre sommets



## Analyse par comparaison : triangle à quatres sommets :





## Analyse

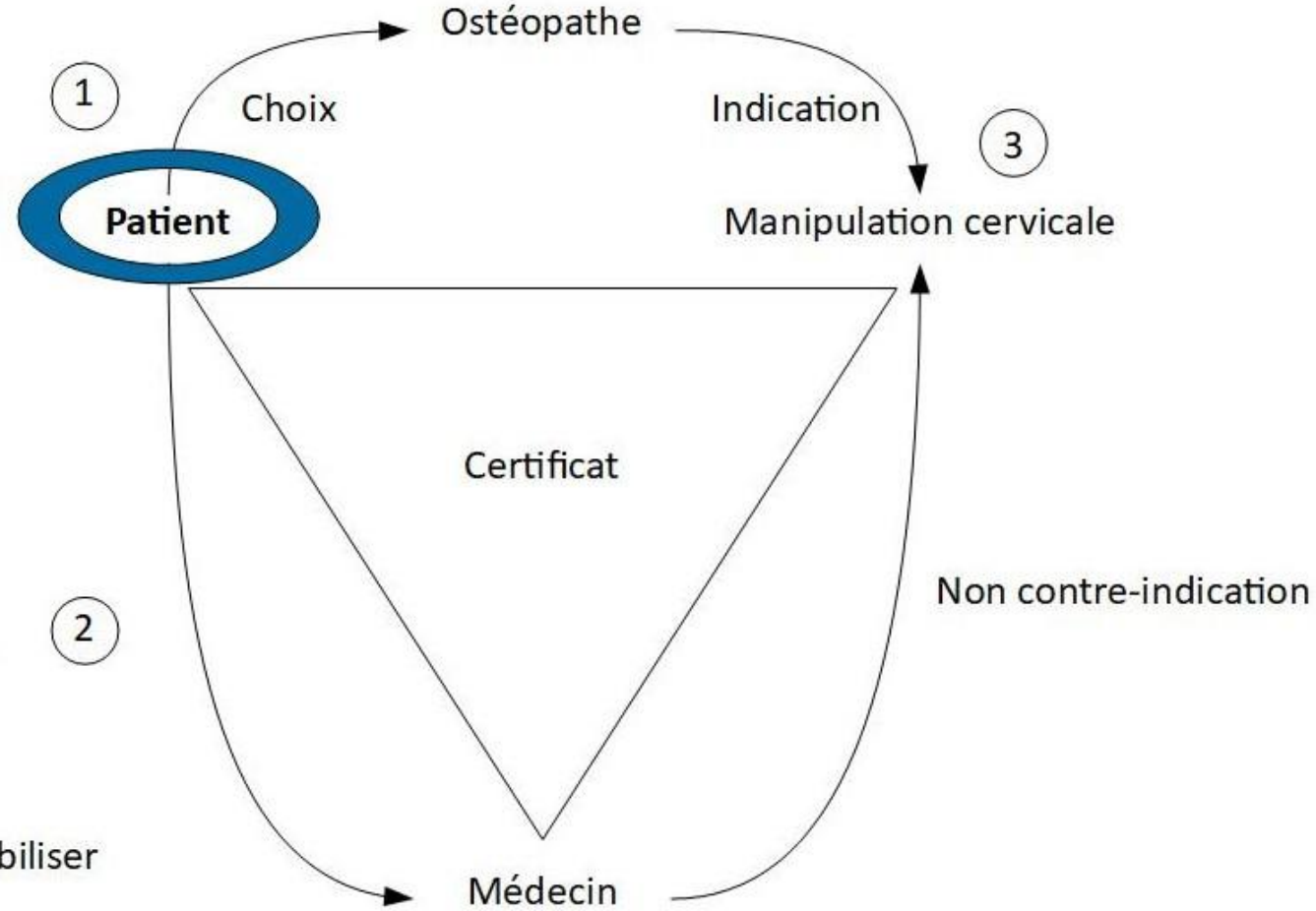
**Moteur principal**

Sécurité ?  
// risque manipulatif

**Solutions proposées**

Remise en question  
du premier recours

Informier et responsabiliser  
le patient





## Analyse

### Freins

Compétences :

- indications
- contre-indications

Responsabilité

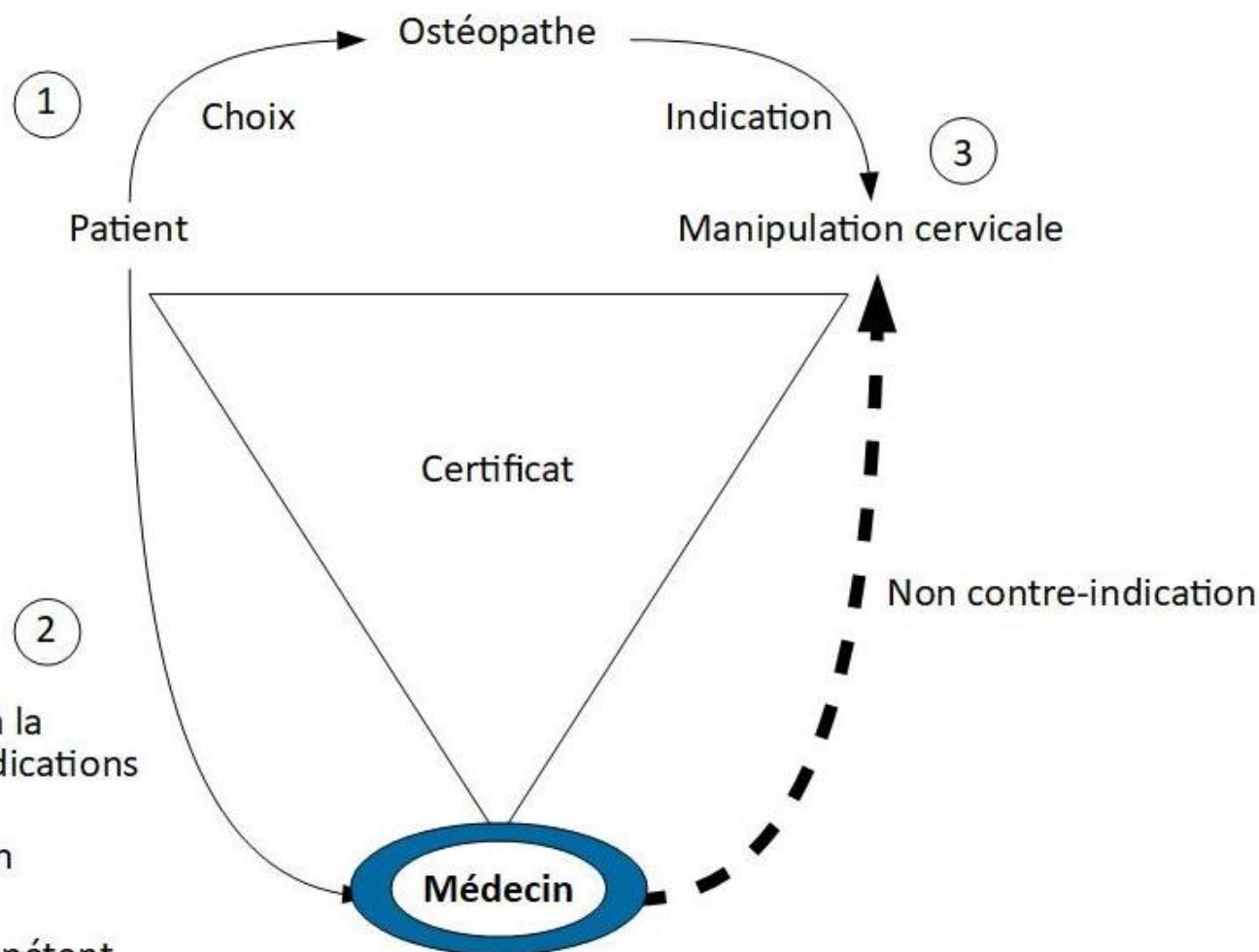
Organisation du travail

### Solutions proposées

Responsabilité limitée à la recherche de contre-indications

Formation / Information

Adresser à un tiers compétent







## Analyse

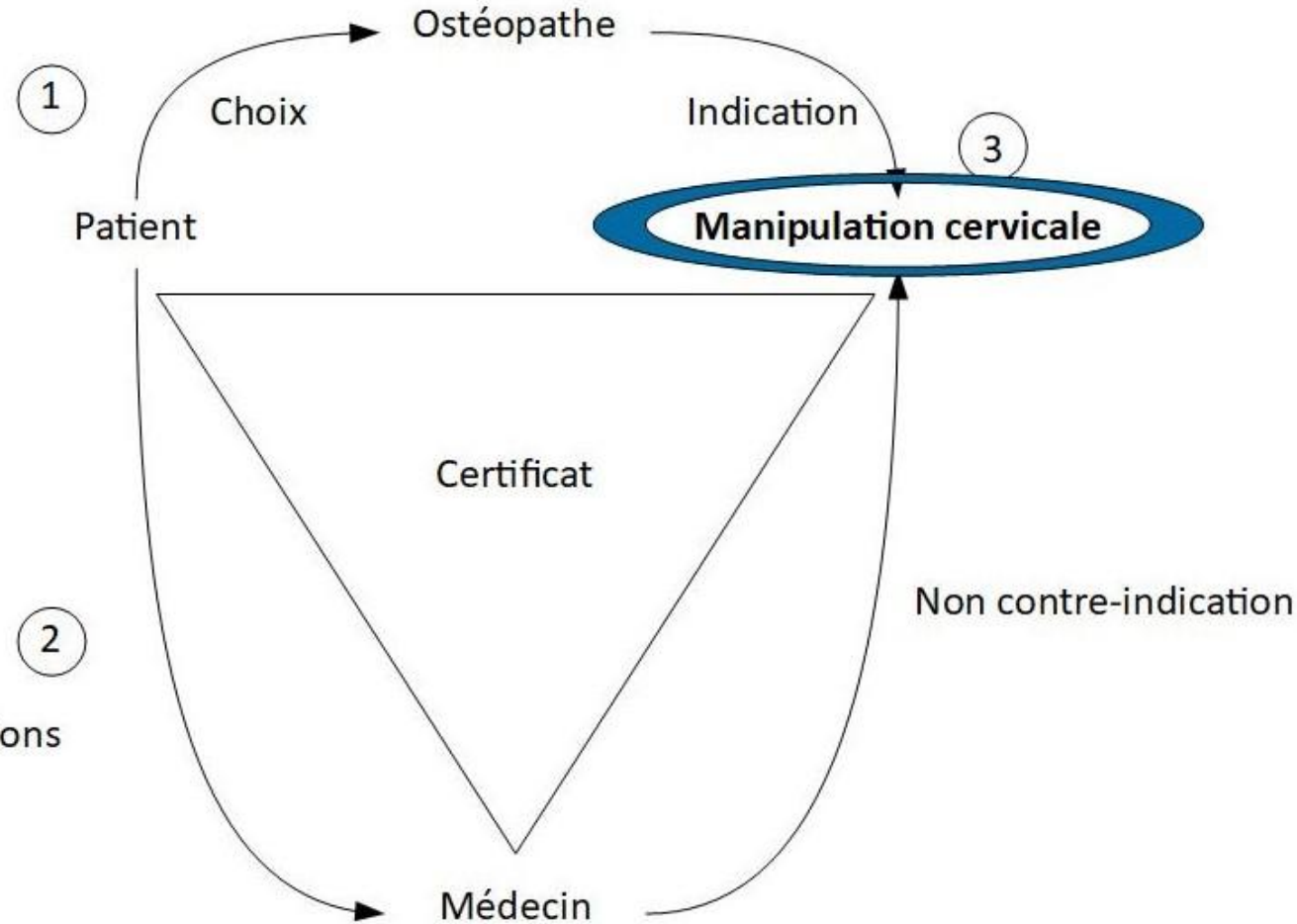
### Freins

Risque vasculaire

Caractère imprévisible

### Solution proposée

Interdire les manipulations  
cervicales





## Analyse

### Freins

Diversités de formations  
et de pratiques

Désengagement de la  
responsabilité de  
l'ostéopathe

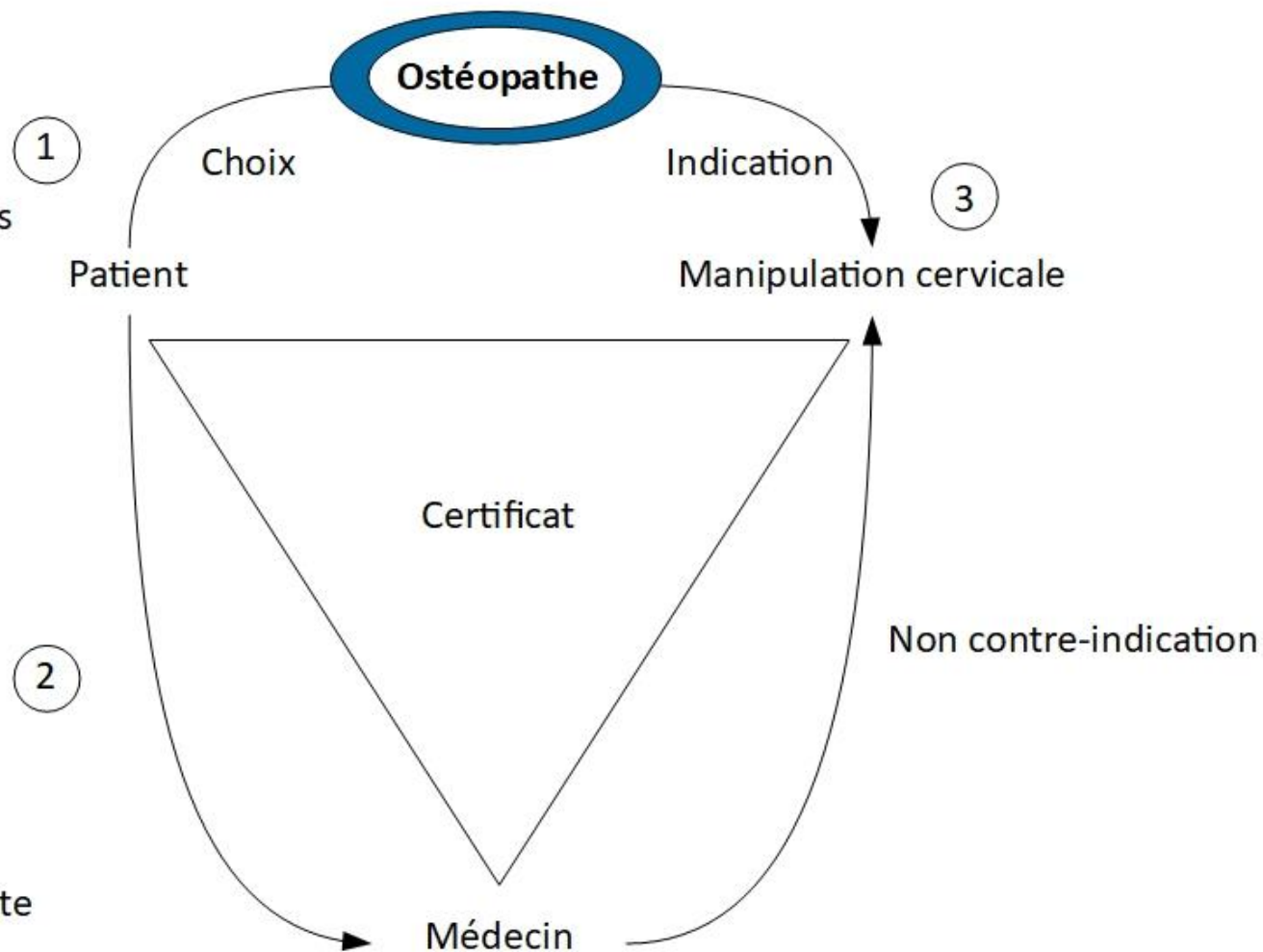
### Solutions proposées

Améliorer la formation  
des ostéopathes

Adresser vers un  
ostéopathe défini

Supprimer le certificat

Certificat en cas de doute





## Conclusion

- Nombreux freins, peu de moteurs
- Certificat rarement appliqué dans le groupe étudié, peu applicable en l'état
- Etudes complémentaires :
  - Mieux définir le risque vasculaire
  - Mieux mesurer l'applicabilité sur un groupe plus grand (national?)
- A quoi sert un certificat qui n'est pas appliqué ? Quid du principe de précaution



## Deux solutions pour changer la situation

### Rédiger le certificat :

- Pour une indication précise\*
- Place dans la prise en charge médicale\*
- Recherche contre-indications cliniques (HAS)\*
- Recherche contre-indications para-cliniques (radiographie du rachis cervical)\*
- Manoeuvres pré-manipulatives ?
- Information et consentement écrit du patient\*
- Contre-signature du certificat et en garder un exemplaire\*
- Mention ostéopathe diplômé d'une école agréée
- Accepter le partage du premier recours

### Supprimer le certificat :

- Recommander à tous les ostéopathes de diminuer la fréquence des manipulations cervicales
- Considérer les ostéopathes aussi compétents que les médecins pour juger de l'absence de contre-indications

\*Revue Française du Dommage Corporel